



DIRECTION DES INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES TECHNIQUES

Dossier suivi par Loic PLUSQUELLEC
Email : loic.plusquellec@chamonix.fr
Tél : 04 50 53 75 20

Nos Réf : LP/CB

COMITES DE VILLAGE 2022

ARGENTIERE – LA JOUX – LES ILES – LES GRASSONNETS LES CHOSALETs – MONTROC

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21 NOVEMBRE 2022

Présents : E. FOURNIER / A. TERMOZ / P. DEVOUASSOUX / J. CHIHI RAVANEL / A. BEAUFOUR / M-N. FLEURY / K. MIEUSSET/ E. ALVARINA / C. DEMARCHI

Services : L. PLUSQUELLEC / J. DEVOUASSOUX / A. BEIS / P. VAGNET

Excusés : H. VILLARD / E. CHAYS / E. BAVUZ / J-M. COUVERT / J. MARTINEZ / P. CHARLOT / P. CARRIER / M. RABBIOSI / C. JACOT / Y. PLAUD / B. OLLIER / L. COLLIGNON

50 personnes étaient présentes à cette réunion de secteur



Patrice DEVOUASSOUX, responsable des conseillers de secteurs, ouvre la séance et remercie tous les riverains, élus et personnels de services présents. Il précise l'importance de pouvoir à nouveau échanger avec la population sur des sujets de vie locale.

Il aborde ensuite les grands projets et chantiers en cours (diaporama ci-joint).

INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES

- Recensement de la population
Du 19 Janvier au 18 Février 2023 (nous recherchons 25 agents recenseurs)
- Extension des consignes de tri des déchets recyclables au 1^{er} Janvier 2023
- Entrée en vigueur de la loi anti-gaspillage au 1^{er} Janvier 2023
Déploiement de 9 composteurs de quartier

Plus d'information vous seront données dans vos boîtes aux lettres

REALISATIONS FAITES OU EN COURS EN 2022

- Réfection du toit de l'église et des enduits intérieurs
- Rénovation thermique de la Maison Charlet Straton
Rénovation thermique de l'école Jean Constantin
- 1^{er} tranche des travaux (Rive Gauche) du Parking du Tour
- Voirie et pont de la Joux

REALISATIONS A PARTIR DE 2023

- 2^{ème} tranche des travaux (Rive Droite) du Parking du Tour- Printemps 2023
- Etude de création de logement + aménagement de la place de la gare
- Piétonisation de la place du village
- Etude de rénovation de la salle communale et de l'ancienne crèche
- Début des travaux des Grands Montets (Parking – Voie Bus – gare de lognan + gare intermédiaire – gare des Grands Montets – accès riverains
Cela se fera en plusieurs étapes sur 3 ans

Débat : questions / réponses

Sécurités

Questions posées :

1. Le stationnement des camping-cars ainsi que celui des camions « maison » à P15 est un réel problème à Argentière et plus généralement dans la Vallée de Chamonix (incivilités, agressions verbales, alcoolisation des individus, chiens divagants, déchets, vidanges sauvages des WC ...). Existe-t-il un emplacement de stationnement pour ces véhicules. Quelle est la réglementation ?
2. Est-il possible de réduire l'éclairage public la nuit à certains endroits ?
3. Quel est la réglementation en ce qui concerne l'atterrissage des avions biplace sur nos glaciers ?
4. Qu'envisage la Mairie contre la nuisance sonore des hélicoptères ?

Explications données :

1. Les camions « maison » peuvent s'installer au camping des Molliaasses. Seul ce site leur est réservé. Les polices environnementale et municipale sont limitées devant ce problème qui est en constante augmentation à cause des réseaux sociaux et des nouvelles applications. Il faut que le Préfet soutienne la mairie de Chamonix dans ces actions. Des aires de services pour camping-cars ont été réalisées pour résoudre les problèmes de salubrité. La première est située à côté du Carrefour Market et la seconde au Parking de Lognan.
1. La Mairie est en attente d'un rendu d'étude faite par un cabinet d'expert début 2023. Il faut savoir que 50% de son éclairage public est en Led. Il faut trouver des solutions adaptées aux différentes démarches pour satisfaire le plus de monde en sachant qu'il y aura 150 postes d'éclairage public à revoir. Depuis le 7 octobre 2022 dans le but de réduire les nuisances, l'éclairage nocturne des publicités lumineuses et enseignes lumineuses doivent être éteintes entre 1 heure et 6 heures du matin lorsque l'activité signalée a cessé.
2. Il existe un arrêté datant des années 60 qui autorise le « Touch and Go ». Il faudrait envisager une concertation entre le préfet, les communes concernées et l'aviation pour remettre toutes ces règles à plat, les clarifier et interdire cette pratique.
3. Les hélicoptères ont leur utilité dans la vallée tant pour les secours que pour les travaux en altitude et le déclenchement des avalanches l'hivers. La Commune ne peut interdire les vols panoramiques. La Mairie prendra contact avec M BRUN du CMBH pour trouver un accord et réduire les nuisances sonores sans trop impacter son activité.

Aménagements publics et entretien

Questions posées :

1. Où en est le projet d'aménagement de la place de la gare SNCF à Argentière ?
2. Ou en est le déploiement de la fibre optique ?
3. Est-il prévu d'installer des bornes de recharge électrique sur le haut de la vallée ?

4. Aménagement du parking du Tour.
5. Que pouvez-vous nous dire sur l'aménagement du Parking des Grands Montets ainsi que la construction des nouvelles gares ?

Explications données :

1. Ce projet est la continuité de l'aménagement de la plateforme SNCF. Une réunion de concertation avec les riverains sera programmée avant le début du chantier. Un aménagement paysagé est envisagé et la réhabilitation de la maison des gendarmes se fera en logement.
2. Le déploiement de la fibre optique suit un calendrier. Malheureusement celui-ci a pris du retard par le rachat de l'entreprise mère. Des pénalités seront réclamées par la Mairie. Mais l'urgence absolue est de faire en priorité les secteurs défavorisés.
3. En effet, La Mairie a le projet de mettre à disposition dans différents lieux de la vallée des bornes de recharge électrique.
4. Les travaux du parking du Tour ont pris du retard et seront terminés au printemps 2023. La rive gauche sera réservée aux riverains et une barrière sera mise en place avec un contrôle d'accès. La rive droite pour les utilisateurs de la remontée sera finalisée automne 2023. Une dépose minute sera mise en place.
5. C'est un projet que la Mairie veut réaliser avec la collaboration des riverains et de tous les acteurs ainsi que les services de la Mairie et des transports urbains. Une réunion publique a eu lieu à Argentières pour parler du nouveau projet de construction des différentes gares des Grands Montets. Durant les travaux, le transport des matériaux se fera soit par un télésiège soit par la Pierre à Rick. L'accès Chamonix Mont Blanc Hélicoptère et la Crémèrie se fera par l'accès d'hiver chemin de la glacière. La Mairie sera à l'écoute des riverains durant la période des travaux

Logement et Bâtiment public

Questions posées :

1. Que va devenir l'ancienne garderie d'Argentières ?
2. Quel est l'avenir du Tennis des îles ?
3. Que pouvez-vous nous dire sur l'aménagement du Pôle Santé d'Argentières ?

Explications données :

1. Pour le moment aucun projet n'a été arrêté en ce qui concerne l'avenir de l'ancienne crèche d'Argentières. La mairie aimerait que le projet futur soit en lien avec les activités du centre du village. Pour le moment dans l'ancienne garderie se déroulent différentes activités (yoga, musique, l'association des bruyères). Une étude de rénovation énergétique est en cours.
2. Un projet est en cours d'instruction pour la création d'une zone artisanale (intérieur et extérieur). Il est envisagé de faire des lots mais cette décision sera prise en conseil communautaire. Une étude du projet a été réalisée en 2021. Le projet administratif est fini et le PLU a été changé. Un questionnaire a été réalisé avec les entreprises pour savoir le besoin présent et futur. Deux entreprises occupent actuellement les anciens locaux. Dans le projet définitif, le tennis sera détruit. Soit la Communauté de commune construit les locaux et

loue aux entreprises en fonction de leurs besoins soit les entreprises construisent leur propre bâtiment en uniformité architectural. Sur le terrain actuel, il est possible de faire 12 lots. Le fait de détruire le bâtiment actuel permettra de reconstruire un bâtiment plus discret et de réaliser un aménagement paysagé. Une réunion avec les riverains se fera avant le début du chantier.

3. Le Pôle Médical peut regrouper différents corps médicaux (3 personnes). Les Services Municipaux se donnent un droit de regard. L'objectif de la Mairie est de regrouper des professionnels médicaux et sociaux dans le Pôle d'Argentière. L'ouverture du pôle médicale est prévu après la saison hivernale 2023

Divers

Questions posées :

1. Est-il possible d'envisager de mettre tous les services sur la Via Cham (bus, parking, sport, ski, cantine)?

Explications données :

1. C'est une bonne question. Il faut voir les possibilités avec tous les services concernés.

Il est 21H15, clôture de la séance.

Le conseiller de Secteur,

Patrick DEVOUASSOUX,

